

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.
À PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Deunances, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 8.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	4 deg. dessus zéro.	42 degrés.	706 millimètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Conch.	Phases.	Age.	
5 heures.	0 heur.	6 heures.			
23 m.	2 m.	36 m.			

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont es auteurs se font connaître de la Rédaction.

AVIS.

MM. les actionnaires du Censeur sont prévenus que leur réunion annuelle aura lieu le mercredi 15 avril, à sept heures du soir, dans les bureaux du journal.

Lyon, 8 avril 1840.

Paris, le 6 avril 1840.

Le duc d'Orléans est en route pour l'Afrique, suivi de son frère le duc d'Aumale qui remplira auprès de lui les fonctions d'officier d'ordonnance.

Il nous serait parfaitement égal que les fils de Louis-Philippe allassent se promener en Afrique et même qu'ils fissent partie de l'expédition, s'ils ne se paraient pas de grades qui ne leur sont pas dus ; mais, indépendamment de cette permanente violation de la loi sur l'avancement militaire, violation contre laquelle le jury a protesté, l'armée d'Afrique n'a jamais vu de bon œil l'arrivée des princes sur le sol qu'elle foule si péniblement et si glorieusement depuis dix années. L'armée d'Afrique aime à être conduite par des hommes pris dans ses rangs, brunis comme elle par le soleil, endurcis avec elle aux fatigues, habitués à charger avec elle les Arabes, et devant leur avancement à l'expérience et à la bravoure. L'armée d'Afrique rit des chefs qui font les expéditions en calèche, et n'a pas d'acclamations pour les généraux de naissance qui assistent aux sièges ou aux combats derrière les épaulements des batteries ou les carrés de nos soldats, moyennant quoi le journal de leurs précepteurs les compare ensuite aux plus fameux héros.

Les princes, nous l'avons dit plus d'une fois, ne peuvent pas se contenter d'une place modeste dans les rangs de nos soldats, et d'autant plus dangereuse qu'elle est plus modeste ; ils veulent un commandement quelconque. N'est-il pas inquiétant de penser que M. le duc d'Orléans, qui n'a encore fait la guerre qu'en amateur, et qui n'a jamais eu l'occasion d'être aux prises avec les mille ruses des Arabes comme les Changarnier, les Lamoricière, les Duvié et d'autres hommes aussi habiles qu'intrépides, va se trouver à la tête d'une division tout entière, et qu'il pourra, par une fausse manœuvre, la faire hacher ou cribler de balles sans en être responsable devant les lois militaires ? N'est-il pas scandaleux, nous le demandons à tous les hommes de bonne foi, que M. le duc d'Aumale, qui sort de rhétorique, tienne bientôt entre ses mains le destin d'un bataillon tout entier qu'il sera chargé de lancer sur les Arabes ou de retenir à propos ?

Pour nous, si nous avions été dupes des promesses de M. Thiers, nous aurions cru, à l'avènement du 1^{er} mars, que ce cabinet allait prendre possession de sa toute-puissance parlementaire en laissant les princes, fils du roi, sur les degrés du trône, en les obligeant enfin à ne pas se jeter à travers l'expédition comme un bagage dont l'escorte est coûteuse pour l'armée et l'expose. L'opinion de M. Thiers, qu'il n'a pas manqué de développer brillamment dans ses salons alors qu'il n'était plus ministre, aurait pu nous donner cette confiance que nous n'avons pas voulu avoir. Nos prévisions étaient fondées. M. Thiers n'a pas osé déplaire à la cour ; seulement, contrarié dans ses vues, mécontent d'être forcé de céder à une influence plus haute que la sienne, il s'en venge en faisant insérer dans ses journaux que l'autorisation de participer à l'expédition qui se pré-

pare avait été accordée au duc d'Orléans par le précédent cabinet, et qu'ainsi il n'y peut rien ; du moins c'est la conclusion qu'il laisse à en tirer. Un journal du château, qui est partisan du voyage du prince, réfute fort bien l'insinuation de M. Thiers. « Peu importe, dit-il, que M. le duc d'Orléans tienne son commandement du dernier cabinet ; la question n'est pas là. A-t-on eu tort ou raison d'autoriser le départ du prince ? Voilà tout ce qu'il y avait à se demander. Or, nous le répétons, M. Thiers pensait et disait tout haut que le précédent ministère avait eu tort. Il lui appartenait dès-lors de réparer cette faute. C'était son droit, c'était son devoir. Et n'est-il pas ridicule qu'un journal qui, tous les jours, demande que le ministère réagisse, dans les grandes comme dans les plus petites choses, contre les actes ou les tendances de ses prédécesseurs, vienne alléguer que le départ du duc d'Orléans pour l'Afrique a été autorisé par le 12 mai, pour dispenser ses patrons de révoquer eux-mêmes cette autorisation qu'ils désapprouvent, et à laquelle il leur serait si facile de ne pas s'associer ? »

Ce raisonnement n'est que trop juste. L'excuse de M. Thiers n'est que le fait d'un journaliste ; sa conduite n'a pas été celle d'un président du conseil.

Nous avons vu avec plaisir la presse redevenir l'écho fidèle de l'opinion publique en ce qui touche la question africaine, et protester avec une presque unanimité rassurante contre les vues de la commission des crédits extraordinaires pour l'Algérie. Il est, en effet, très-déplorable que chaque année l'avenir de notre colonie soit mis en question par quelques députés, la plupart ignorants des avantages qui doivent résulter pour nous d'une colonisation sagement dirigée, ou hostiles à la colonie par rivalité d'intérêts. Un seul moyen resterait pour combattre ces tendances dangereuses, ce serait de déclarer par une loi expresse que l'Algérie devient un quatre-vingt-septième département de la France. La promesse du discours du trône ne suffit pas. Un discours royal n'est que l'œuvre d'un ministère et n'engage qu'un ministère ; une loi engagerait la chambre et le pays.

Le pire résultat de cette opposition opiniâtre faite à un établissement qui ne date que de dix ans et ne peut encore être fructueux pour les colons eux-mêmes et pour le budget des recettes, c'est de présenter le pouvoir parlementaire sous le point de vue le moins favorable. Voyez, disent les partisans de la prédominance de la couronne dans les affaires, voyez cette oligarchie jalouse et tracassière : pas de volonté ferme et une, pas de direction arrêtée ; ce que tels ou tels de ces roitelets sortis de l'élection ont décidé, tels autres le défont aussitôt. Les uns tirent à droite, les autres à gauche. Avec de tels architectes, un édifice ne peut solidement s'asseoir. Un seul vaudrait cent fois mieux. Où est Louis XIV ? où est Napoléon ? où est la monarchie absolue ? elle seule peut nous tirer de là. Voilà ce qu'on dit en voyant de telles hésitations, de si cruels tiraillements. Certes, ce ne sont pas nos voisins d'outre-Manche qui donneraient à leur nation le spectacle d'un pareil scandale. Il n'y a plus de division dans le parlement anglais dès qu'il s'agit d'un intérêt national.

Il serait superflu de répéter les avantages que nous vaudrait la possession de l'Algérie. Il ne faut que songer à la prodigieuse activité qui s'est emparée de nos départements du Midi depuis l'occupation. D'ailleurs, c'est par la civilisation que nous vaincrons d'une manière

décisive les indigènes du nord de l'Afrique. Le fer et le feu ne sont pour nous que les préliminaires de la conquête. Les autres nations n'importent pas leurs idées dans les pays qu'ils conquièrent. L'Anglais, par exemple, se fait Africain avec l'Africain, Asiatique avec l'habitant de l'Asie. Le Français porte ses idées chez le vaincu et le force peu à peu à les accepter ; sa conquête est double, mais aussi elle se fait plus lentement. S'il était plus constant, plus persévérant, il planterait ainsi son drapeau par tout le monde. Après bientôt un siècle, le Canada est encore français, bien qu'il n'appartienne plus à la France. L'Afrique du Nord sera un jour française par les mœurs et les habitudes.

On annonce que l'administration des postes va introduire une assez grande amélioration dans son service. Il paraîtrait que le gouvernement serait assez disposé à renoncer à la surtaxe des lettres destinées aux communes rurales, et que le port serait le même pour les communes que pour les villes dont elles ressortissent.

Ce serait là un commencement de réforme qui pourrait passer pour une première concession faite aux hommes qui, depuis plusieurs années, demandent que le port des lettres soit diminué, et qu'il soit établi une taxe uniforme pour les lettres, de quelque point de la France qu'elles partent.

La diminution du port des lettres multiplierait à l'infini les correspondances et ferait renoncer à la fraude des lettres envoyées par messagers, voitures publiques, etc., fraude qui est si préjudiciable pour le fisc.

L'Angleterre a adopté, à cet égard, un système d'amélioration qui est en vigueur depuis quelque temps, et elle s'en trouve fort bien. Pourquoi donc ne la suivrions-nous pas dans une voie qui doit ouvrir de nouvelles facilités aux relations des citoyens entre eux, et par conséquent hâter leur émancipation morale et politique ?

Le Constitutionnel, si hostile à la proposition Remilly, aujourd'hui que les fonctions publiques sont à la disposition de la gauche, disait le 5 février dernier :

Nous espérons qu'il sortira quelque chose du débat auquel va se livrer la chambre. La question qu'a soulevée M. Gauguier est très-populaire ; la législature se compromettrait vis-à-vis des électeurs en la traitant avec dédain. Si on l'écarte aujourd'hui, elle se produira plus tard, et il faudra bien qu'elle ait une solution. L'intérêt même du pouvoir l'exige, et nous ne comprenons pas qu'un cabinet qui se prétend issu du centre gauche faillit, dans cette circonstance, aux opinions que le centre gauche a constamment professées.

Trois jours après, le 8 février, le Constitutionnel exprimait le regret suivant :

Nous regrettons que le vote de la chambre n'ait pas permis d'ouvrir le débat sur la proposition de M. de Tocqueville, mais nous sommes convaincus que les idées qu'il a émises ne seront pas perdues, et qu'il faudra bientôt les faire passer dans la pratique. Dès à présent nous sommes convaincus qu'en présence du mouvement d'opinion publique qui se manifeste, il se trouvera très-peu de députés disposés à demander, très-peu de ministres disposés à accorder les faveurs de l'administration pour le prix de services parlementaires.

Le même jour, le Temps, qui repousse ardemment aujourd'hui la proposition de M. de Remilly comme inopportune, disait :

L'opposition ne doit pas avoir dit son dernier mot aujourd'hui ; la minorité impuissante qui s'est déclarée en faveur de

LES PRÉVENTIONS A LA MODE.

(Suite et fin.)

Lorsque Caroline fut dans sa délicieuse habitation, elle daigna cependant la parcourir et l'admirer. Hélas ! Albert l'avait faite pour l'autre compagne qu'il avait rêvée. Elle entra seule dans un charmant salon qui donnait sur le parc, et lorsque Albert vint la rejoindre, sa surprise fut grande en entendant Caroline dont les doigts parcouraient assez légèrement les touches d'un piano qu'il y avait fait placer. Stupéfait, il entra vivement :

— Comment ! Caroline, vous êtes musicienne, et je l'ignorais ?
— Oh ! mon Dieu ! reprit la jeune femme avec nonchalance, cela ne vaut pas la peine d'en parler ; j'ai appris un peu autrefois, mais la musique m'a toujours ennuyée... Je ne sais plus que des préludes...

Et elle quitta le piano. C'était une fausse joie. Ce fut bien pis à la campagne, elle n'admira pas du tout la nature. Le jour elle refusait de sortir, elle craignait la chaleur et le soleil qui brunissaient sa peau blanche ; le soir elle craignait la fraîcheur qui l'enrhumait. Le matin, Albert voulait l'emmener dans la campagne visiter des points élevés d'où la vue s'étendait sur un admirable pays ; mais, arrivée au bout du parc, elle se plaignait de la fatigue qui saisissait son corps, parce que son esprit était inoccupé, et, pour couronner l'œuvre, elle se plaignait toujours d'un mal incurable chez les sots : l'ennui.

Albert était aux abois, et huit jours après leur arrivée à Nesvillers, sous un prétexte frivole, il partit pour Paris, et laissa Caroline seule.

Au moins là il respira ; il évita d'aller voir son oncle, la famille de sa femme et tous les amis qui pouvaient lui parler de Caroline. Il voulut jouir pleinement de sa liberté, et, tout au présent qui lui rendait sa vie d'autrefois, il ne pouvait penser, sans un frémissement de terreur, au jour où il lui faudrait retourner à Nesvillers.

Il resta huit jours ainsi, et un après-dîner qu'il était seul dans

son appartement, préoccupé, pensif, il s'écria tout-à-coup : — O femmes d'esprit ! ô bas bleus ! que vous êtes cruellement vengés !... Oh ! pardon ! pardon ! Mieux vaut mille fois votre verge despotique que l'insupportable douceur de ma femme. Au moins vous avez une idée, vous ! vous avez une volonté, souvent raisonnable ; vous discutez, et toujours avec esprit. Au moins, si j'étais battu par vous dans ce joyeux combat de mots, je n'aurais pas honte de ma chute... et là-bas j'ai honte d'une victoire !... Et puis, votre ame est noble et grande. Vous comprenez la poésie ; elle est toute votre vie ; elle est dans chacun de vos gestes, dans chacun de vos sourires !... Oui, mon oncle avait raison ; il en est d'entre vous qui sont bonnes autant que spirituelles, qui sont les amies sensées de leurs époux, qui leur rendent la vie douce. Vous êtes musiciennes, vous êtes peintres, vous êtes poètes, et vos chants bercent doucement votre mari, et vos succès au Musée caressent délicieusement son amour-propre. Vos œuvres suaves, comme toutes les œuvres de femmes, vous les lui soumettez avant de les livrer à la critique. Il a les premiers fruits de l'arbre dans toute leur saveur ; il est fier de vous, il ne rougit pas devant vous ! Et quand il faut rougir de sa femme, mon Dieu !... O femmes d'esprit, grâce ! grâce ! jetez donc une étincelle de votre feu sacré dans l'ame de Caroline, animez cette belle statue de marbre, et je vous élèverai des autels.

Comme Albert finissait ce monologue, la porte s'ouvrit brusquement et un jeune homme vint se jeter dans ses bras. C'était Eugène, son frère aîné, qu'il aimait tendrement, arrivant d'un voyage qui avait duré quatre ans. Après les premiers épanchements et les premiers instants donnés à la joie de se revoir, Eugène prit la parole.

— Ah ça ! que fais-tu donc à Paris ? Je suis arrivé à Nesvillers deux jours après ton départ et je t'ai vainement attendu jusqu'aujourd'hui, où la patience m'a échappé et où je me suis décidé à venir te chercher.

— Tu viens de Nesvillers ? dit Albert avec une sorte de stupeur.

— Oui, j'y suis depuis huit jours.
— Ah ! mon pauvre ami !...
— Qu'as-tu donc ?
— Moi ? rien... Et tu as vu ma femme ?
— Ah ! pardon, Albert, si je ne t'ai pas félicité plus tôt. Oui, mon ami, j'ai vu ta Caroline, un ange ! Que tu es heureux ! Que de grâces ! que d'esprit !
— Hein ?...
— Comment peux-tu l'éloigner d'elle seulement pendant une heure ? Ah ! voilà la femme que je voudrais rencontrer !... Si belle et si aimable, jamais avec elle un moment d'ennui ne peut vous saisir. Des connaissances profondes et qu'elle dévoile avec une simplicité, une modestie qui font honneur à son bon sens ; la conversation ne languit pas. Point de pédanterie, un esprit gracieux et léger.
— Frère, es-tu fou ?
— Pourquoi ? que veux-tu dire ?
— Si tu n'es pas fou, tu te moques de moi, et tu as tort ; je suis assez malheureux sans que tu y ajoutes la raillerie. Je sais trop bien que Caroline n'a jamais eu d'esprit et que sa nullité...
— Eh ! c'est toi qui es fou. Qu'exiges-tu donc ? elle a non-seulement de l'esprit, mais un jugement sain, un tact admirable. La preuve, c'est que la veille de mon départ il lui est arrivé de Paris une caisse de livres dont le choix prouvait ses connaissances et son bon goût.
— Elle ne lisait jamais.
— Et durant les longues promenades que nous faisons ensemble...
— Elle s'est promenée ?...
— Nous avons fait plus de deux lieues par jour, et j'ai regretté mille fois de ne pas l'avoir eue pour compagne pendant mes longs voyages. Quel charme sa conversation répand sur tous les objets !... Lorsque nous rentrions, nous faisons de la musique.
— De la musique !...
— Elle a une voix délicieuse et une méthode excellente.

cette proposition, reconnue inacceptable par tout le monde, doit prouver aux moins clairvoyants que la chambre n'attend qu'une occasion pour se rattacher à un système qui la fasse sortir de l'état de déconsidération où l'ambitieuse avidité de quelques-uns de ses membres la plonge chaque jour davantage. Il convient de mettre un terme à cette avidité parlementaire qui finirait par livrer tous les emplois publics un peu importants à l'exploitation de quelques transfuges.

La justesse et la vérité des observations suivantes, présentées par le *Courrier de la Moselle*, frapperont nos lecteurs comme elles nous ont frappés nous-mêmes :

La presse de la gauche dynastique donne aujourd'hui, il faut en convenir, un assez triste spectacle. Elle s'est tellement mise à la remorque de M. Thiers, qu'il ne paraît plus possible qu'elle écrive sous une autre inspiration que celle du ministre; elle n'a plus de pensée qui lui soit propre, ses principes faiblissent et s'effacent, tout pour elle semble se résumer en M. Thiers. Le pays, témoin de cet amoindrissement volontaire, se demande si l'idole vaut bien le sacrifice.

Nous ne parlons pas ici d'après les feuilles hostiles à la gauche dynastique, mais d'après les propres organes de cette opinion qui a reconnu et proclamé M. Barrot pour son chef. A l'aide de capitulations de conscience plus ou moins déguisées, à l'aide d'explications plus ou moins plausibles, de nécessités plus ou moins réelles, on a amené la vieille gauche à voter les fonds secrets. Selon nous, c'est une faute qui trouvait du moins une compensation dans l'échec qu'en éprouvait le château. Dans notre monde, la considération s'attache aux habiles et aux victorieux. La considération de la gauche a donc bien pu ne pas souffrir de ce qu'elle ait mis une fois des intérêts de parti au-dessus de ceux de la morale. Mais aujourd'hui que la question ministérielle est vidée, que le principe parlementaire a prévalu, nous avons peine à comprendre que les feuilles de l'ancienne opposition sollicitent de la gauche un amoindrissement plus grand, une déconsidération plus constatée, en l'engageant à repousser les propositions de réforme qui ne plaisent point au ministère. Ce n'est point en agissant ainsi, ce n'est point en venant se démentir à la tribune à quinze jours, ou même, si l'on veut, à un an de distance, que l'on acquiert la confiance du pays. Cette habileté, trop répétée, sera prise pour ce qu'elle vaut. Le pays, même dans les hommes qu'il écoute avec le plus de confiance, aime avant tout ce qui est honnête, et il est à craindre qu'il ne juge sévèrement une conduite qu'il sera bien difficile de justifier, si la gauche persiste à soutenir le ministère aux dépens de tous les principes qu'elle a défendus jusqu'à présent.

Toutes les raisons données par la presse contre la proposition Remilly sont pitoyables; toutes laissent voir le désir de ne pas embarrasser M. Thiers. Il serait fâcheux que la discussion n'en produisît pas de meilleures, si, comme on l'y excite, l'opposition dynastique de gauche doit voter le rejet de cette mesure. Il serait établi alors que cette opposition ne vote pas selon ses convictions, mais selon le bon plaisir ministériel, et rien n'est plus propre qu'une telle idée, ainsi justifiée, à ruiner un parti politique dans l'opinion du pays.

A. M. Delacroix, député de la Drôme.

Monsieur mon député,

J'ai sous la main le discours que vous avez prononcé dans la chambre des représentants du peuple, en date du 24 mars 1840.

J'ouvre de grands yeux et je me demande si c'est bien vous, vous l'homme de l'opposition et presque de la république, qui venez fouiller le dernier sou du pauvre peuple pour enrichir vos hommes de confiance et de parlement!

Le ministère a-t-il la confiance? Devons-nous lui accorder les fonds secrets? Vous vous posez cette question, et vous y répondez drolément, selon mon gros bon sens de village.

Si j'avais l'honneur d'être un honorable, je vous aurais répondu là-haut : Non, le ministère n'a pas la confiance, car nous savons M. Thiers par cœur. Non, je n'accorde pas les fonds secrets, car il ne s'agit plus des Fieschi ni des Meunier, et c'est assez exploiter comme cela cette mine honteuse. Vous voulez un vote de confiance, et vous dites : Vous ne savez pas encore ce que fera le ministère. En attendant votez pour lui un million. Mais en supposant que je ne connaisse pas le ministère par les antécédents des membres qui le composent, moi je dirai : Vous ne savez pas encore ce que fera le ministère, en attendant ne votez pas pour lui un million.

Car, si les actes du ministère trompent mon espérance, qui me rendra le million voté? Quel singulier raisonnement que celui-ci : Vous ne me connaissez pas encore, donc vous me devez votre confiance, et par votre confiance j'entends vos écus, car aujourd'hui il n'y a que cette sorte de confiance.

Vous nous parlez beaucoup de vous, Monsieur mon député, dans ce discours imprimé que vous avez lu au milieu du bruit

de la chambre. Vous nous apprenez que vous n'appartenez ni aux 213, ni aux 221; non, vous n'appartenez qu'aux millions, et vous honorez également tous ceux qui les votent; car les 213 et les 221, selon vous, veulent l'affermissement de nos institutions constitutionnelles, la gloire et le bonheur de la France. Reste à savoir si nous avons ces institutions, ce bonheur et cette gloire; il est vrai que vous êtes notre député.

Dans votre position exceptionnelle, vous concourez à l'œuvre du bien public, du bien du public, et vous votez des millions pour M. Thiers. — Vos commettants seront fort édifiés de votre discours et de votre vote.

Vous votez, parce que M. Thiers est bien bon de se sacrifier ainsi à la patrie, et de se charger avec tant de dévouement et de courage, du fardeau si lourd du gouvernement de l'Etat; ce n'est pas trop d'un million pour payer ce courage et ce dévouement.

Vous votez, parce que, si vous ne votiez pas, la chambre serait dissoute, et qu'une dissolution appellerait la perturbation, et cette dissolution, vous l'appelleriez de tous vos vœux, si vous ne consultiez que les intérêts de votre centre gauche, ce qui signifie que votre centre gauche veut la perturbation ou que votre système s'embrouille dans les colonnes du *Moniteur*, ou que vous l'embrouillez pour embrouiller nos électeurs.

Vous votez, parce que si vous ne votiez pas, vous rendriez plus vives et plus pressantes que jamais ces questions brûlantes de réforme électorale qu'il serait si prudent d'ajourner encore.

De sorte que nous donnons un million pour n'être pas réformés.

Mais, Monsieur mon député, avez-vous bien examiné si tout est pour le mieux dans votre meilleur des gouvernements possibles? N'y aurait-il pas, là, la moindre petite amélioration à introduire? Je sais que vous étant député, c'est déjà un grand bonheur pour la France? ne pourrait-elle pas être un peu plus heureuse? Le bonheur des gouvernants consiste à recevoir des millions; le nôtre consiste à les garder. Ne pourrions-nous pas garder un peu plus de nos labours et de nos sueurs, donner un peu moins de notre substance? Parce que vous êtes du bois dont on fait des flûtes, vous dites : « Ajournons la réforme électorale. » Mais la misère du peuple, l'ajournez-vous? mais sa faim, devenue plus grande par vos millions soutirés, l'ajournez-vous aussi? Et jusques à quand, Monsieur mon député, prétendez-vous que cela dure? Vous ajournez! et à quel jour? Voyons, dites, encouragez-nous à nous résigner par l'espérance. Mais songez qu'en dehors de votre parlement, il y a des millions de Français qui n'en ont que le nom et les sentiments, qui réclament un droit que vous leur refusez par la violence, mais que vous ne pouvez pas leur contester par la logique. Souvenez-vous d'eux, vous qui êtes sorti d'eux, et demandez-vous si vous valiez moins quand vous étiez, comme eux, un simple prolétaire. Est-il vrai que vos écus vous aient rendu plus intelligent et plus moral, et meilleur citoyen? Quelle garantie d'ordre trouvez-vous en vous qui ne soit en nous? Par quel droit nous privez-vous de notre droit? Pourquoi est-il écrit dans votre constitution que nous sommes tous égaux devant la loi?

Vous croiriez manquer à la justice et à votre conscience, si vous condamnerez un innocent par la raison qu'il serait pauvre, et votre conscience ne s'élève pas contre vous quand vous le déclarez immoral parce qu'il est pauvre, quand vous lui imposez vos lois sans qu'il puisse réclamer parce qu'il est pauvre!!!

Monsieur mon député, mon honorable représentant, représentez quelquefois là-haut notre misère. Surtout ne dites plus, n'écrivez plus, ne pensez plus qu'aux garanties générales qu'offrent les nobles paroles et les loyales explications, vient se joindre la garantie particulière résultant de la MODÉRATION même de la demande, car cela n'est ni bien dit, ni bien écrit, ni bien pensé, car les nobles paroles de M. de Rémusat ne prouvent rien, car les loyales explications de M. Thiers n'expliquent rien, sinon qu'il veut des écus; et vous devriez mettre quelque pudeur à dire qu'un million est une modération... Dieu nous préserve de vos modérations, de vos garanties et de vos discours lus, imprimés et corrigés et distribués dans nos cabarets de village, où ils ne font pas plus d'effet que sur l'esprit de nos représentants.

UN PAYSAN DE LA DROME.

Chronique Lyonnaise.

Plusieurs fois on nous a envoyé des réclamations contre les employés de bureau, d'administrations publiques, et contre les commissaires de police, qui reçoivent avec rudesse les personnes qui doivent recourir à eux pour des formalités à remplir. Nous savons que souvent ceux qui se présentent, ignorant l'importance de ces formalités, sont difficiles à convaincre ou ne s'expliquent pas suffisamment pour être compris de prime abord; mais il est du devoir de ces messieurs, pour bien remplir leurs emplois ou fonctions, de ne pas les repousser, en disant qu'ils ne peuvent pas. Lorsqu'on ne leur donne pas les renseignements né-

Il se demandait si tout cela n'était point un rêve et s'il allait trouver dans Caroline une femme régénérée. Il ne demandait pas comment cela pouvait se faire, mais il désirait que cela fût. Il était huit heures du soir lorsqu'ils arrivèrent à Nesvillers. Ils parvinrent jusqu'à l'appartement de Caroline, non sans s'étonner qu'au bruit de leur voiture, elle ne fût pas venue au-devant d'eux. Lorsqu'ils entrèrent dans son salon, ils la virent à demi-couchée sur un divan, dans une ravissante toilette, belle comme une madone; une de ses mains blanches et mignonnes soutenait sa jolie tête; l'autre avait laissé échapper un livre qui gisait sur le tapis.

Hélas! elle dormait. Le livre qu'Albert ramassa était le *Voyage en Orient*, de Lamartine. Le malheureux mari jeta un regard désespéré sur son frère en lui montrant le livre et en lui montrant Caroline... endormie.

Cependant, au bruit qu'ils avaient fait, Caroline s'était lentement éveillée et levait avec peine sa tête encore alourdie :

— Eh! c'est vous, Albert? je ne vous attendais pas aujourd'hui, et vous voyez... je m'ennuyais tellement que je me suis endormie.

— Et cependant, dit Albert, qui avait peine à maîtriser sa colère d'avoir été impitoyablement joué, vous n'avez pas trouvé le temps si long en mon absence. Vos promenades avec mon frère ont dû vous distraire.

— Ah oui! nous nous sommes bien fatigués. Aussi aujourd'hui je ne puis marcher, mes pieds sont gonflés. Je serai huit jours sans sortir.

— Je vous plains sincèrement. Mais vous avez fait de la musique, et cela ne fatiguait pas vos pieds si délicats.

— Ah oui! reprit Caroline avec son éternel sourire, je me suis rappelé le *Petit blanc* et le *Petit Pierre*; c'est gentil. Mais aussi en voilà pour long-temps; et mon beau-frère me saura gré du sacrifice que je lui ai fait, car je n'aime pas à chanter.

Albert déchirait ses magnifiques gants jaunes. Ses dents se serraient à se briser. Il reprit le livre de Lamartine.

essaires, ils doivent mettre les personnes qui ont besoin de leur ministère à même de se procurer ce qu'il leur faut, y suppléer par des recherches s'ils peuvent les faire, et user de procédés honnêtes envers le pauvre comme envers le riche, tous participant à la rétribution qui leur est allouée par l'Etat ou par l'autorité locale qui les a préposés pour tous.

— M. Casati, ex-notaire à Lyon, est mort d'une attaque d'apoplexie sur la route de Lyon à Paris, d'où il revenait.

— Le 22 mars dernier, une chienne appartenant au sieur Bailly, aubergiste à Serin, a mis bas un petit chien ayant huit jambes, deux queues et une tête. Les quatre pieds de derrière sont blancs, ainsi que les deux bouts de queue; des quatre jambes de devant deux sont blanches et deux grises.

— Hier matin, la machine locomotive qui remorquait le convoi des voyageurs, entre Givors et Saint-Romain, est sortie de la voie par suite de la rupture d'un rail et a été précipitée au bas d'un remblai assez élevé; elle a entraîné avec elle son tender et un wagon. Quant aux diligences, elles ont été subitement détachées du remorqueur par l'effet du système de décrochage nouvellement employé par la compagnie; elles n'ont pas même éprouvé la moindre secousse. Le fourgon qui les précède et qui porte le décrochage n'a point quitté les rails.

Ainsi, grâce à ce système dont la simplicité rend les effets certains, cet accident, qui aurait pu avoir il y a un an les conséquences les plus graves, n'a rien eu de fâcheux pour les voyageurs.

— On écrit de Valence :

« Les ducs d'Orléans et d'Aumale sont arrivés aujourd'hui dans notre ville. L'état-major du 14^e régiment d'artillerie, mandé pour l'enterrement de M. l'évêque, et réuni devant l'hôtel du général commandant le département, s'est trouvé rassemblé autour des princes à leur descente de voiture. Le duc d'Orléans, revêtu de l'uniforme de lieutenant-général, portait une petite casquette de voyage qu'il s'est empressé de quitter à la vue de ces messieurs. Le duc d'Aumale, chef de bataillon d'infanterie légère, portait l'uniforme de son régiment. Les princes se sont approchés avec empressement de cette réunion d'officiers, et ont adressé la parole à la plupart d'entre eux, au général Bonnet, au colonel Mariez et aux officiers de santé. »

AVIS.

Un concours pour l'emploi de maître tailleur, vacant au 17^e léger, devant avoir lieu incessamment au dépôt du corps, les personnes qui désireraient prendre part audit concours peuvent se présenter à la mairie de Lyon, bureau du recrutement, où il leur sera donné connaissance des conditions imposées.

Paris, 6 avril 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il va s'opérer une petite révolution dans le personnel du *Constitutionnel*. M. Véron qui, depuis quelques années déjà, était directeur de ce journal, vient de se brouiller avec M. Thiers, parce que ce ministre n'a pas voulu lui accorder une place fort importante qu'il lui demandait; il paraît que M. Véron a élevé des prétentions énormes que M. Thiers a refusé de satisfaire.

Nous savons gré à M. le président du conseil de ce refus. M. Véron est un homme dont l'incapacité est aussi grande que sa fortune de parvenu, et lui confier le moindre emploi important dans l'administration eût été un véritable scandale. Mais sa mauvaise humeur contre M. Thiers pouvant faire dévier le *Constitutionnel* de la ligne ministérielle qu'il suit avec tant de dévouement, il vient d'être décidé par les propriétaires de ce journal qu'il serait pourvu au remplacement de M. Véron.

— Un artiste américain a eu la fantaisie de graver une médaille et de la faire frapper à la Monnaie pour perpétuer le souvenir de l'indemnité que nous avons payée aux Etats-Unis. La France, représentée par le dieu Mercure, donne une bourse à un énorme Américain emplumé et portant un arc. Il nous semble qu'en cette occasion Mercure, dieu des

— Vous lisez Lamartine? Avec un tel auteur, la solitude est douce.

— Monsieur, à propos de cela, vous gronderez votre libraire. Votre frère s'étonnait de ne pas trouver de livres nouveaux chez vous; j'ai écrit à Paris et l'on m'a envoyé des livres détestables, on n'y comprend rien.

Albert jeta sur son père un regard plein de colère et de reproche. Eugène restait immobile, la bouche béante, regardant Caroline et se frottant les yeux; il eut réellement peur d'avoir été fou pendant six jours. Quant à Caroline, elle conservait toute son impassibilité.

Une demi-heure se passa sans que personne songeât à rompre le silence. Albert se leva avec impatience et se disposa à sortir.

— Vous nous quittez déjà? dit Caroline.

— Pardon, ma chère amie, mais je suis fatigué; j'ai besoin de repos.

Il tenait le bouton doré de la porte.

— Ah! fit Caroline, j'oubliais de vous dire qu'en votre absence j'ai reçu la visite de quelques-uns de nos voisins de campagne; ils sont tous bien aimables. Je les ai invités à venir dîner demain; j'ai écrit aussi à deux de mes amies de Paris et puis à votre oncle. Nous aurons beaucoup de monde, ça m'amusera.

Albert avait abandonné le bouton de la porte et revint vivement près de sa femme.

— Comment, Madame! dit-il avec une émotion qu'il ne pouvait dissimuler, vous avez invité tant de monde sans me consulter?

— Qu'est-ce que cela fait? demanda Caroline en levant sur lui ses grands yeux calmes et sans expression.

Albert la regarda quelques instants comme étourdi, fasciné; puis il se tourna vers son frère, saisit sa main et l'entraîna hors du salon.

— J'étouffe, murmura-t-il quand il fut dehors... Je crois que j'aurais tué cette femme; elle ne sent rien, elle ne comprend

Oh! que tu es un heureux mortel! Que fais-tu donc?

Albert avait pris la main de son frère et lui tâta le pouls.

— Tu n'as pourtant pas la fièvre.

— Ah çà! mais, Albert, qu'est-ce que tu as, toi? que t'est-il arrivé?

— J'ai, Eugène, que je suis blessé d'être ainsi bafoué par toi, mon frère, mon meilleur ami. Caroline n'est ni musicienne, ni instruite. Depuis deux mois et demi je suis l'homme le plus malheureux de France. J'avais rêvé ce bonheur que tu viens de dépeindre, mais je n'ai que rêvé en effet; jamais je n'ai pu obtenir un mot raisonnable de Caroline.

Alors Albert fit à son frère la longue énumération de tous les désenchantements qui s'étaient enchaînés l'un à l'autre. Il lui traça un récit effrayant des naïvetés de sa femme, de ses souffrances alors qu'il s'était aperçu qu'il lui fallait refouler au fond de son âme toutes ses pensées généreuses, toutes ses opinions, toutes ses rêveries nobles et touchantes, que Caroline ne pouvait comprendre.

Eugène l'écoutait parler avec une surprise difficile à décrire, et lorsque son frère eut fini :

— Eh bien! mon ami, s'écria-t-il, une bonne fée aura donné un coup de baguette à ta Caroline et en aura fait une femme accomplie, car je te jure sur l'honneur que je t'ai dit la vérité et qu'elle est encore au-dessus de l'éloge que je t'en ai fait.

Albert était devenu pensif.

— Partons, dit-il, partons; et, si tu n'as pas été le jouet de quelque effet d'optique, je m'y perds. Mais je suis tenté de croire que quelque aimable femme aura, de concert avec Caroline, pris sa place pour s'amuser à tes dépens et aux miens. Partons.

— Un instant; dinons d'abord, nous partirons ensuite.

Albert se résigna avec peine à ce retard. Il avait hâte d'aller chercher le mot de cette énigme incompréhensible. Aussi pressa-t-il le dîner au point de désespérer son frère, qui avait un véritable appétit de voyageur, et ils montèrent en voiture. En route, Albert ne parlait pas; il éprouvait une émotion profonde.

larrons, eût personnifié plus fidèlement l'Américain. Cette médaille figure dans les casiers du musée monétaire.

— Le comité de la société des gens de lettres vient d'adresser au ministre de l'intérieur une lettre dans laquelle il émet le vœu que les fonctions de directeur du Théâtre-Français soient confiées à un littérateur. C'est M. Lucas qui a été chargé de porter la lettre au ministre.

Le désir de la société des gens de lettres est fort légitime, mais il nous semble qu'elle n'a pas mission pour l'exprimer, c'est-à-dire pour intervenir dans une question que l'état actuel de la Comédie-Française rend bien plus administrative encore que littéraire.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 6 AVRIL.

Les affaires ont pris aujourd'hui une grande activité et les variations sur les cours ont été très-fortes.

A Torton, le cours 3 0/0 s'est ouvert à 84 02 1/2, et il s'est ouvert au parquet à 84 15. La hausse a continué après l'ouverture, mais avec plus de lenteur qu'avant la bourse. Le 3 est pourtant monté à 84 30; il y a eu alors une forte réaction en baisse, et à quatre heures on offrait à 84.

Il y a eu aussi une très-forte réaction sur le 5 qui était monté à 113 95.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 4 avril.

L'ordre du jour appelle le rapport des pétitions.

M. DE BEAUMONT, rapporteur : Des officiers, sous-officiers et soldats de l'ancienne légion étrangère, au service de l'Espagne, appellent l'intérêt de la chambre sur leur triste position. — Renvoi au président du conseil, ministre des affaires étrangères. La séance est levée à cinq heures.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 6 avril.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON PASQUIER.

A deux heures la séance est ouverte, le procès-verbal est adopté. M. DARU présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique. La commission conclut à l'adoption du projet de loi, en proposant toutefois quelques modifications.

M. LE PRÉSIDENT : Ce rapport est très-long, il ne pourra être imprimé et distribué cette semaine; je crois donc qu'il serait bon de renvoyer la discussion de cette loi après la discussion des fonds secrets. (Appuyé.)

M. REMUSAT présente plusieurs projets d'un intérêt tout local.

M. GASPARIEN lit le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour les pensions de retraite de plusieurs départements ministériels. La commission conclut à l'adoption du projet de loi.

L'ordre du jour appelle le rapport du comité des pétitions.

M. TASCHER, rapporteur. — La commission administrative des hospices de Moulins (Allier) réclame 1° contre la mesure de l'introduction de l'économe dans tous les hospices du royaume; 2° contre les instructions ministérielles qui recommandent l'exécution rigoureuse des dispositions de la loi du 16 messidor an VII, relative aux adjudications publiques; 3° contre les charges nouvelles qui pèsent sur les hospices de Moulins par suite de la suppression des tours d'enfants trouvés à Gannat, Montluçon et Lalapisse, suppression qui rejette sur les hospices tous les enfants trouvés du département.

Le comité propose de passer à l'ordre du jour sur la première partie de la pétition, relative à l'introduction de l'économe, et sur la troisième, relative aux charges qui pèsent sur les hospices de Moulins par suite de la suppression des tours d'enfants.

Quant à la seconde partie, la commission en propose le renvoi au ministre de l'intérieur.

M. DE BARTHÉLEMY combat les conclusions de la commission sur la première partie de la pétition. Il soutient qu'il y a utilité à charger les sœurs, dans certaines localités, des fonctions ménagères; dans certaines autres, il peut être utile d'introduire l'économe; mais il faut savoir faire cette distinction, il ne faut pas suivre le même système pour toute la France. Il rappelle l'opinion que M. Montalivet, ministre, exprimait dans la lettre qu'il écrivait à ce sujet aux préfets. Dans ces circulaires, il disait que l'intérêt des pauvres devait seul dicter la conduite des fonctionnaires envers les hospices.

L'orateur demande en définitive qu'on ne change pas l'administration des hospices partout où on s'en trouve bien.

M. DE TASCHER : La question reviendra. Il y a une pétition des hospices de Nancy (Meurthe), qui se rapporte au même objet. Pour abrégier les moments de la chambre, je propose le dépôt au bureau des renseignements.

« La commission administrative des hospices de Lisieux (Calvados) demande que la circulaire du 21 novembre 1836 soit modifiée de manière que chaque localité, représentée par son conseil municipal, d'accord avec la commission administrative, demeure libre de laisser aux mains des congrégations religieuses le gouvernement de ses hospices, sans le concours d'un économiste étranger. »

La commission propose le dépôt au bureau des renseignements.

M. DE MONTALIVET combat ces conclusions et propose le renvoi au ministre de l'intérieur. Il attaque le système de défiance que le gouvernement paraît avoir adopté contre les congrégations religieuses qui font l'honneur de la France. Dans tous les pays, on a emprunté à la France des membres de ces congrégations qui sont allées s'établir à Rome, en Prusse, en Belgique. Partout on a vanté le zèle des sœurs, partout on les a appelées.

Ce n'est pas ici, dit l'orateur, une question religieuse, c'est une question d'économie, et il n'y a rien d'analogie entre l'économie et l'économe qu'on vous propose. L'économe est une vertu, l'économe n'est qu'une fonction. On vous a dit que par des circulaires on tolérerait l'économe dirigé par les sœurs dans certaines localités; mais, messieurs, ces circulaires ne suffisent pas. Permettez-moi de vous citer un exemple à l'appui de mon opinion.

Dans mon village, il y a un hospice fondé par une famille à laquelle je m'honore d'appartenir, un hospice qui est la richesse et la ressource du pays; cet hospice est de vingt-quatre lits. Je ne pense pas que M. le ministre de l'intérieur veuille envoyer un économiste dans cet hospice, avec secrétaire et autres fonctionnaires. Voulez-vous savoir de quoi se compose le personnel administratif de cet hospice si utile à la population? Il y a trois sœurs : une qui dirige, une autre qui soigne et la troisième qui garde les poulets. Voilà tous les fonctionnaires de cet établissement qui rend d'excellents services. (On rit.)

Je défie M. le ministre de l'intérieur de trouver là matière à économe, à secrétaire, à fonctionnaires. Je conjure donc le ministre actuel, qui n'a rien à se reprocher dans la mesure qui existe, de ne pas assumer sur lui la responsabilité d'un système qui impose l'économe aux hospices, obligation ruineuse et qu'on ne peut remplir qu'aux dépens des pauvres et des malades. J'insiste donc pour le renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur.

La discussion continue.

Faits Divers.

On écrit de Mervans (Saône-et-Loire) :

« Le canton de Givry n'est pas le seul où il y ait de vieilles animosités entre diverses communes; le canton de Saint-Germain-du-Bois vient d'en fournir une preuve déplorable. »

« Il existe depuis long-temps une rivalité rancuneuse entre une dizaine de communes de ce canton contre celle de Mervans, notamment depuis 1814, époque à laquelle les jeunes gens de cette dernière ont commencé à porter un drapeau (le drapeau blanc probablement). Tous les ans, à l'exception des années 1834 et 1839, il y a eu des rixes violentes au moment du tirage du recrutement. Cette année, les communes rivales avaient fait, dit-on, le complot d'enlever le drapeau de Mervans. En effet, le dimanche 29 mars dernier, ceux de Frangy, Bosoau et autres, réunis à Saint-Germain-du-Bois, sont tombés sur ceux de Mervans au moment de leur départ, et les ont poursuivis, armés de cailloux et de bâtons, jusqu'au hameau du Mont, commune de Serley, à 2 kilomètres 1/2 de Saint-Germain. »

« Un millier de personnes de tout âge et de tout sexe s'étaient jointes aux assaillants; il y eut une mêlée terrible, et, sans l'alerte donnée aux pères et aux amis de ceux de Mervans qui vinrent pour les défendre, le combat aurait bien pu leur être fatal. Grâce à ce renfort inattendu, Mervans parvint à repousser les assaillants qui étaient dix contre un et à leur enlever une canne major et deux casquettes restées sur le champ de bataille. Des coups d'assommer des bœufs ont été donnés de part et d'autre. Le lendemain, le drapeau de Mervans, vaillamment défendu, et les trophées de la victoire flottaient sur le clocher des vainqueurs. »

« N'est-il point odieux, dans un pays civilisé, de voir se renouveler presque tous les ans de tels désordres entre des jeunes gens qui, un jour, doivent combattre sous le même drapeau pour la même cause? Mais, tout en blâmant ceux qui ont provoqué cette rixe, on ne saurait approuver les braves jeunes gens de Mervans qui ont mis en évidence leur trophée ridicule, au risque de s'attirer des représailles plus violentes encore. Il faut convenir que notre éducation nationale et chrétienne est bien mal faite en général. »

— Comment! mon oncle, il faut que je vous écrive pour avoir le bonheur de vous posséder! Vous nous laissez ainsi à notre solitude. C'est mal.

— Non, ma belle nièce, dit-il avec un sourire plein de finesse, je laissais Albert tout à son bonheur.

— Tant que vous voudrez, mon oncle; mais le bonheur a quelquefois besoin d'être distrait de lui-même. Il faut être obligé de l'oublier quelquefois pour mieux sentir le prix de sa possession. Vous nous resterez plusieurs jours, ajouta-t-elle avec une grâce charmante. Nous chanterons pour vous plaire. Puis, à toute heure, près de vous, votre nièce bien dévouée, bien attentive!... Vous plaindrez-vous?

Albert l'écoutait; il était tellement tremblant, que ses genoux fléchissaient et qu'il fut obligé de s'asseoir. Son cœur battait avec violence. Était-ce bien Caroline? possédait-il réellement ce trésor? L'avait-on trompé pour lui faire comprendre où se trouvait le bonheur? Il n'osait faire un mouvement dans la crainte de voir s'évanouir un rêve enchanteur.

Il marcha de surprise en surprise. Caroline révélait dans le cours de la conversation un esprit cultivé et brillant. Il y avait dans toutes ses manières une élégance, un goût parfaits; et sa physionomie retraçait avec une étonnante vivacité chacune des émotions qui l'agitaient. La journée n'était pas très-avancée. Eugène s'approcha de Caroline en souriant.

— Ma jolie sœur, tandis que nous laissons passer la chaleur du jour, chantez nous donc un morceau d'i Purilani.

Caroline se laissa conduire au piano de la meilleure grâce du monde; et, après un prélude brillant, elle fit entendre à l'auditoire ravi l'admirable musique de Bellini. Jamais des accents plus suaves, plus vibrants, n'avaient ému ceux qui l'écoutaient. Des applaudissements, qui traduisaient un enthousiasme vrai, saluèrent la cantatrice improvisée. Albert cacha son visage dans ses mains : il avait senti des larmes glisser sur ses joues.

Avant de dîner, on descendit dans le parc. Caroline, qui semblait fuir les regards d'Albert, s'était placée au milieu d'un groupe qui la séparait de lui. Elle donnait le bras à son oncle

Extérieur.

SUISSE.—L'invitation que le vorort a faite au conseil d'état de Genève, tendant à ce qu'un de nos bataillons soit mis de piquet, est restée jusqu'à présent sans effet. Des bruits de casernement s'étaient répandus, mais nous pouvons assurer qu'aucun ordre n'a été donné à cet égard, et il est de toute probabilité qu'on n'en donnera pas. D'ailleurs il y a lieu d'espérer, d'après ce qui se passe, que les Bas-Valaisans sauront arranger leurs affaires eux-mêmes, et de manière à n'avoir besoin d'aucune intervention.

— La nouvelle de l'occupation de Sierre par les Bas-Valaisans, que nous avons annoncée et dont cependant nous attendions la confirmation, est maintenant certaine. Les partisans du gouvernement déchu sont en fuite, et l'on peut regarder les dizains récalcitrants comme soumis.

— L'attaque faite par les Bas-Valaisans a été conduite avec autant de résolution que d'habileté. La promptitude avec laquelle les positions de Savièze et de Grimisuat ont été enlevées à la baïonnette a empêché surtout l'effusion du sang. Le commandant Jorris, se plaçant à la tête de la principale colonne et trouvant qu'on n'obtenait aucun résultat par la fusillade, s'est précipité sur ses adversaires qui se sont enfuis aussitôt. L'occupation de Sierre a eu lieu sans coup férir.

Les habitants ont arboré le drapeau blanc en signe d'adhésion, et ont reçu les vainqueurs comme des libérateurs.

MM. Barmann, le commandant en chef et son frère le président du grand conseil, qui n'ont pas quitté le feu et qui, payant noblement de leurs personnes, ont toujours été les plus avancés, ont transporté leur quartier à Sierre.

Immédiatement arriva une députation de Louèche annonçant qu'il avait arboré le drapeau blanc et attendait les troupes de Sion; d'autre part on annonça qu'un rassemblement nombreux s'était formé dans le bois de Finge, belle position où les Valaisans avaient résisté aux Français en 1799.

Ces deux nouvelles engagèrent le commandant Maurice Barmann à marcher en deux colonnes sur Louèche, l'une traversant le bois de Finge, et la seconde par l'autre rive de la rivière. Les deux colonnes qui n'ont éprouvé aucun obstacle se sont réunies à Louèche et y ont été reçues à bras ouverts.

Aux abords de cette localité, la petite armée a vu venir à elle les autorités communales ayant à leur tête M. l'avocat Zen-Ruffinen, ancien député à la diète, qui, durant les démêlés du Valais, avait embrassé la cause Haut, bien moins par sympathie que par suite d'une position forcée.

M. Zen-Ruffinen a prononcé des paroles de réconciliation, et des rafraîchissements ont été offerts aux soldats du Bas-Valais. Du reste, les hostilités ont cessé partout. La conduite des troupes du Valais a été admirable de modération et pure de tout excès.

Vendredi a eu lieu, à Sierre, l'ensevelissement du comte Pierre de Courten. A la tête du convoi était son gendre, M. Louis de Courten qui, la veille encore, commandait les troupes du Haut-Valais; à côté de lui, M. le président Barmann et les officiers du Bas-Valais qui rendaient ainsi un noble hommage à un cruelle infortuné.

PROCLAMATION AU PEUPLE DES DIZAINS ORIENTAUX.

Citoyens et frères!

Le gouvernement du Valais, après avoir vainement demandé aux hommes dont les funestes conseils vous ont si long-temps égarés une satisfaction pour l'insulte faite à Evolenaz, a ordonné l'armement des dizains occidentaux. La Providence a voulu que le but de cet armement fût promptement atteint.

Concitoyens et frères, vous avez vu jusqu'où peut conduire la discorde entre des frères. Vous devez comprendre que l'union seule peut nous rendre forts et heureux.

Venez à nous! comme vous, nous voulons la religion catholique, la liberté, le bonheur de tous. Envoyez vos délégués à Sierre, pour le 5 courant, à midi; leurs personnes et leurs opinions n'éprouveront aucune violence. Respectez vous-mêmes les personnes et les propriétés; toute infraction à cet égard sera réprimée. Secours et protection seront accordés à ceux qui les réclameront. Les conseils de communes sont rendus responsables de l'exécution de cet ordre.

Donné à Sierre le 3 avril 1840.

Au nom de la commission militaire.

BOURSE DE PARIS DU 6 MARS.

Trois pour cent	84 10
Quatre pour cent	102 60
Cinq pour cent	113 30
Actions de la banque	3173

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITZIEZ.

LYON.—(IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

qui jetai de temps à autre des regards obliques sur son neveu. Albert entraîna son frère vers un pavillon, et lorsqu'ils furent assis :

— Eugène, dit-il d'une voix tremblante, tiens, ma tête est brûlante; je pleure comme un enfant. J'ai été trompé. Mon oncle était d'accord avec eux tous, et je n'ai pas compris! je n'ai pas deviné ma Caroline! Ils m'ont ravi deux mois d'un bonheur...

— Dont tu ne voulais pas. J'ai été joué comme toi; seulement, ce matin, Caroline m'a tout appris. Elle t'aimait depuis long-temps. Plusieurs fois, encore bien jeune, elle t'avait rencontré dans le monde sans que tu fisses attention à elle. Ta correspondance avec son frère avait achevé ce que ta présence avait commencé. Ton oncle, qui brûlait du désir de faire ce mariage, et qui était certain que les brillantes qualités de Caroline t'effaceraient, d'accord avec la famille de ta femme, voulait dérouter tes préventions. Il exigea qu'on se servît de la ruse, en répandant du succès. Caroline se flatta de réussir; elle consentit à tout. Elle me l'a dit, elle t'aimait à ce point qu'elle serait restée, en apparence, sotte et ignorante toute sa vie, si elle avait pu être aimée ainsi par toi. Grâce au ciel, tu n'as pas mis son dévouement à cette rude épreuve.

— Me pardonneras-tu? dit une voix timide, une voix d'ange. Albert se retourna vivement, et vit Caroline debout, derrière lui, le regard plein d'amour et de repentir.

Il est inutile de vous dire la réponse d'Albert, il est inutile de vous apprendre comment, depuis ce jour, l'heureux fou cherche à réparer le temps qu'il a perdu dans l'ignorance du bien qu'il possédait. Seulement nous vous dirons qu'il est revenu à Paris avec sa belle compagne. Il est l'admirateur des femmes d'esprit, le défenseur chaleureux des bas-bleus. Il retournera sans doute souvent à Nesvillers, non plus pour y cacher sa honte, mais son bonheur; non plus dans la crainte des railleries, mais pour aimer, admirer plus à son aise l'esprit et l'âme du bel ange qui est venu le caresser de ses ailes.

CLÉMENCE LALIRE.

rien!... Je ne veux pas rester, je veux partir. Demain, nos salons pleins de monde! Que de ridicules, que de railleries elle va attirer sur sa tête... Et moi, quelle figure ferai-je? Oh! je pars, je pars.

— C'est impossible; que dirait-on?

— Enfin, tu as pu juger Caroline ce soir; qui de nous était fou?

— Je n'en sais rien; je suis atterré, confondu. Oui, c'est bien la même beauté, c'est bien la même femme; c'est elle et ce n'est pas elle, car je jure bien...

— Tais-toi! c'est un guet-apens. Tu as voulu te jouer de moi et je me suis laissé prendre pour dupe; mais demain! demain!... Oh! j'en ferai une maladie.

Eugène passa une partie de la nuit à calmer son malheureux frère; il lui prouva qu'il fallait qu'il restât, ne fût-ce que pour réparer les bêtises de sa femme. Albert se résigna, non sans pleurer presque de honte et de rage.

Ce jour fatal, il resta enfermé toute la matinée dans son appartement. Le bruit inaccoutumé qui régnait dans sa maison agissait cruellement sur ses nerfs. Les voitures se succédaient rapidement, et à chaque nouvel équipage qui entraînait dans la cour, ses yeux se fermaient et une sueur froide inondait son front. A midi, son frère vint le chercher; son regard était singulier et un sourire un peu moqueur effleurait ses lèvres. Albert ne s'en aperçut pas et le suivit comme un condamné que l'on conduit au supplice.

Il entra dans le salon, où dix personnes environ étaient déjà réunies, et s'excusa gauchement de ne les avoir pas reçues à leur arrivée. Puis, tremblant d'épouvante, il jeta un regard furtif sur Caroline, et demeura immobile et stupéfait.

Caroline souriait comme toujours, mais son sourire n'était plus le même. Il était animé par je ne sais quelle expression de joie secrète et de triomphe. Ses grands yeux noirs brillaient d'un éclat qu'Albert ne leur avait jamais connu. Ses poses étaient gracieuses, pleines de simplicité et d'élégance. Elle était ravissante ainsi.

M. Dormond entra, Caroline courut au devant de lui.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(2330)

A VENDRE AUX ENCHÈRES,
DEUX MAISONS

Situées à Vaise, faubourg de Lyon,

L'une place du Chapeau-Rouge, 7, composée de deux corps de bâtiments séparés par une cour; et l'autre rue du Pont de la Gare, avec un jardin contigu dans lequel se trouvent un hangar et une petite construction.

L'adjudication aura lieu le 15 mai 1840, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n^o 1, chargé de traiter de gré à gré jusqu'au jour de l'adjudication.

Etude de M^e Rosier, notaire à Lyon, rue Saint-Côme, n^o 4.VENTE VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,
AUX ENCHÈRES,

D'une jolie maison de campagne appartenant aux mariés Poncet, située en la commune de Collonges, au Mont-d'Or, sur le chemin de la Pelonnières.

Cette propriété, agréablement située sur la rive droite de la Saône, se compose de deux corps de bâtiments, avec grange, cellier garni de cuve et pressoir, parterre, jardin et vigne, le tout clos de murs, attenant audit bâtiment, sur une superficie de 60 ares environ, et d'un pré-verger de la superficie environ de 26 ares.

Il existe dans cette propriété des eaux de source remarquables par leur abondance et leur salubrité.

Cette vente sera faite aux enchères, le 10 avril 1840, à 10 heures du matin, par le ministère de M^e Rosier, notaire, dans la salle des criées des notaires, située audit Lyon, quai Saint-Antoine, n^o 31, au 2^e.

La mise à prix est fixée à 15,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Rosier, dépositaire des titres de propriété. (1659)

ÉTUDE DE M^e ROSIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-CÔME, n^o 4.

VENTE AUX ENCHÈRES,

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

Dans la salle des criées des notaires, située à Lyon, quai Saint-Antoine, n^o 31, au 2^e,

Par le ministère dudit M^e Rosier, notaire,

D'un beau domaine situé sur la commune de Polionnay, au hameau du Labbay, canton de Vaugneray (Rhône), composé de maison de cultivateur, bâtiments d'exploitation, cour, aissances, jardin, terres, prés, vignes, châtaigneraies et bois, cuves, vases vinaires, cheptel et outils aratoires.

Il appartient aux mariés Antoine-Louis Thival et Louise Poizat. Son étendue est de 21 hectares environ.

Cette vente aura lieu aux enchères, en la chambre des notaires de Lyon, le jeudi 30 avril 1840, à dix heures du matin.

Le cahier des charges dressé pour l'adjudication est déposé dans l'étude de M^e Rosier, notaire, auquel on pourra s'adresser pour les renseignements. (2382)

ÉTUDE DE M^e CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, n^o 4.

Judi 23 avril 1840, à 11 heures du matin, en la salle des criées des notaires de Lyon, quai Saint-Antoine, n^o 31, au 2^e, par le ministère de M^e Chazal, l'un d'eux, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une belle propriété située à Sainte-Foy-lès-Lyon, lieu de Fontanières, n^o 64, composée d'une vaste maison bourgeoise toute meublée, bâtiments d'exploitation, pressoir, caves, cheptel, vases vinaires, et d'un clos de 4 hectares 13 ares en jardin, luzernière et vignes. Cette propriété renferme quatre pièces d'eau avec des sources intarissables, allée d'ombrage, bois anglais; elle produit du vin excellent, beaucoup de fruits et de fourrages. La première mise à prix est fixée à 65,000 f.

S'adresser, avant l'époque indiquée, audit M^e Chazal, dépositaire des titres et du cahier des charges, et qui a pouvoir de traiter avant le jour indiqué, s'il est fait des offres suffisantes. (2236)

ÉTUDE DE M^e MITAL, AVOUÉ, DEMEURANT A LYON, PLACE DE LA BALEINE, 5.

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

Devant le tribunal civil de Lyon,

En sept lots séparés,

1^o D'une BELLE MAISON située à Lyon, place des Carmes, 3;

2^o D'une TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE dite la Favorite, située à Lyon, quartier Saint-Irénée, territoire des Grandes-Terres;

3^o D'une SUPERBE MAISON située à Lyon, place Saint-Clair, 1;

4^o Et de QUATRE EMBLEMES DE TERRAIN propres à recevoir des constructions, situés à Lyon, quartier Perrache, sur le côté septentrional de la rue de Penhièvre, le côté méridional de la rue de Condé, le côté septentrional de la même rue de Condé, et sur le côté oriental de la rue Henri IV, dépendant des successions de M. et de M^{me} Vespère.

L'adjudication préparatoire aura lieu le onze avril mil huit cent quarante. (2660)

(8213) VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES,

Par le ministère de M^e Vignet, notaire à Fontaines,

D'UNE BELLE ET VASTE MAISON DE CAMPAGNE, située à Cailloux-sur-Fontaines, près Lyon, à vingt minutes du passage des omnibus, et dans une site agréable.

La contenance est d'environ 70 ares.

La vente aura lieu dans la propriété le dimanche 26 avril 1840, à midi.

S'adresser, pour les renseignements ou pour traiter de gré à gré, audit M^e Vignet.

Banque Philanthropique.

ASSOCIATIONS MUTUELLES.

VINGT-CINQ MILLIONS DE FRANCS déjà souscrits garantissent les chances de la mutualité.

DIX-HUIT MILLE SOCIÉTAIRES

Y ont engagé leur avenir et celui de leurs enfants.

Cette Banque a pour objet de réunir, sous diverses conditions d'associations, les enfants sur la tête desquels on désire placer des capitaux, avec abandon des mises, dans le cas de mort, au profit de la masse des survivants. Par une combinaison particulière, le père peut retrouver le capital que la mort de l'enfant lui ferait perdre.

A la caisse de survie, après 20 ans de dépôt, 1,000 fr. produisent environ 5,000 fr.

A la caisse de prévision, après 20 ans au plus, pour chaque contingent annuel, 1,000 fr. produisent 18,000 fr.

A la caisse dotale, 1,000 fr. à la naissance, et payés comptant, produisent, à l'âge de 24 ans pour les filles, et à l'âge de 30 ans pour les garçons, 17,660 fr.

La Banque consacre aux indigents un vingtième de ses remises.

S'adresser à M. Reynaud-Sabran, directeur de ladite Banque, port Saint-Clair, 19, de midi à deux heures. (7318)

ANNONCES DIVERSES.

(8212)

A VENDRE,

A Collonges, sur les bords de la Saône,

UNE PETITE MAISON BOURGEOISE avec deux JARDINS clos de murs.

S'adresser, pour traiter, à M. Benoit, maître meunier à Collonges.

(7307)

A vendre.

UNE CALÈCHE pour la ville et le voyage, bien suspendue; le charonnage est excellent.

S'adresser au portier de la maison n^o 7, rue Saint-Dominique.

(8225)

A vendre.

UN FONDS DE CORDONNIER bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville.

S'adresser à M. Burin, rue Bonneveau, n^o 10, ou à M. Després, place Saint-Pierre, n^o 6.

(8210)

A vendre.

TRÈS-BEAUX MURIERS hautes tiges.

S'adresser à M. Guillot père, pépiniériste, rue des Hironnelles, n^o 1, à la Guillotière.

(8201)

A céder.

LA FERME DES CHAISES de la promenade des Tilleuls de Bellecour.

S'adresser au Cabinet de Lecture des Tilleuls.

(8227)

A louer de suite.

TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, située à Oullins, après le pont, n^o 2, chemin du Collège, fraîchement décorée, composée de douze pièces, écurie, remise, avec la jouissance de la promenade d'un grand clos.

S'adresser à M. Deschamps, pharmacien, rue Saint-Dominique.

(8199)

A louer.

VASTES MAGASINS avec APPARTEMENT au 1^{er} étage, qu'on divisera à la volonté des preneurs, situés à l'angle des rues de l'Enfant-qui-pisse, de la Platière, des rues Lanterne et de la Palme.

S'adresser à M. Myèvre, place des Célestins, n^o 9, au 1^{er} étage.

(8226)

A vendre de suite.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET et ses agencements, consistant en un billard, tables, etc., etc., situé rue des Fossés, n^o 7, à la Croix-Rousse.—S'y adresser.

(8209)

A louer.

MAISON DE CAMPAGNE, très-bien située à Sainte-Foy, près la rivière d'Oullins, se composant de six pièces fraîchement décorées et meublées, avec jardin et remise. Pleine jouissance d'une vaste campagne pour la promenade.

S'adresser à M. Barrolat, agent d'affaires, rue Mulet, 2.

(8218)

A louer.

VASTE MAGASIN sur le derrière, place de la Préfecture, à côté la galerie de l'Argue, n^o 17. S'y adresser.

(8215)

A louer.

PLUSIEURS MAGASINS, rues Noire et de l'Hôpital, pour gros et détail. — PLUSIEURS APPARTEMENTS grands et petits, dont UN au premier pour MAGASIN, en face de la rue Raisin.

S'adresser rue de l'Hôpital, à l'angle de la rue Noire, 1, de dix à onze heures et de trois à quatre heures.

(8228)

MODES DE PARIS.

Chapeaux demi-toilette 12 à 14 fr.

Chapeaux et capotes avec fleurs ou ornements nouveaux 15 à 20 fr.

RUE DE LA CAGE, n^o 10, AU 3^e.

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, près la place Lévis. (2770)

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

M. JEAN BLACHE, maréchal, a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de chevaux, qu'étant possesseur du secret pour la fabrication de l'hors-braed (pain de cheval), il se propose de leur faire connaître les substances qui entrent dans la fabrication de ce pain, qui ne leur reviendra tout au plus, en le fabricant eux-mêmes, qu'à 25 centimes le kilogramme.

Il se transportera aussi à domicile pour le fabriquer lui-même.

S'adresser au sieur Jean Blache, chez M. Chevalier, au bergiste, n^o 61, à Vaise. (8224)

Rue du Plat, n^o 1, en face le Palais-Royal, à Lyon.

NOUVEAU MAGASIN

DE PAPIERS PEINTS POUR TENTURES.

OUVERTURE LUNDI 30 MARS.

Cette nouvelle maison se recommande par le choix et la nouveauté de ses articles et la modicité de ses prix. (8231)

AVIS.

L'assemblée générale ordinaire de MM. les actionnaires de la Compagnie Lyonnaise d'assurances contre l'incendie aura lieu le lundi 13 avril prochain, onze heures du matin, au siège de l'administration, rue Saint-Dominique, n^o 11. La séance sera ouverte à midi.

Pour faire partie de cette assemblée, il faut être propriétaire de cinq actions depuis six mois. Tout actionnaire faisant partie de l'assemblée générale a droit de s'y faire représenter par un mandataire choisi parmi les actionnaires possédant au moins trois actions. (7331)

PLANTES A FLEURS.

Le sieur MARTIN, jardinier-fleuriste, est en cette ville avec une très-belle collection de plantes à fleurs des plus rares: roses nouvelles, anémones, renoncules en premier choix, œillets flamands, nouveaux dahlias d'Angleterre, mais de toute espèce, graines de fleurs et de choux-fleurs première qualité, graines d'épinard du Malabar qui pousse comme le chou-fleur.

Son magasin est petite rue Mercière, n^o 13. (8230)

GUÉRISON

Des Aveugles, des Sourds, des Maux de Dents, des Hernies et des Maladies secrètes.

PAR M. DUSAULE DE NESVRE . . .

Médecin-oculiste de la Faculté de Médecine de Montpellier.

CABINET DE CONSULTATION tous les jours sur toute espèce de maladies, Grande-Rue de la Guillotière, 13, au 1^{er}. L'entrée est par la rue des Trois-Rois.

NOTA.—Les consultations verbales sont gratuites; les visites se paient. On est prié d'affranchir les lettres. (8217)

Pâte pectorale d'Escargots,

Préparée par M. SAUVAN, pharmacien, successeur du professeur REY, à Montpellier.

Cette Pâte est regardée comme le médicament le plus précieux que la médecine possède dans le traitement des affections de poitrine. D'un goût très-agréable, sous un petit volume elle contient une très-grande quantité de mucus d'escargots du Midi, les seuls qui, d'après les observations de M. Chrestien, soient efficaces dans les nombreuses maladies de poitrine. Cette préparation a obtenu des succès si nombreux et si remarquables, qu'elle jouit aujourd'hui de l'approbation des professeurs et médecins de la Faculté de Montpellier.

Chez Vernet, place des Terreaux, 13. (2797)

MALADIES

DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, les catarrhes, asthmes, irritations d'estomac, de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, les palpitations, les crises nerveuses, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, pharmacien-chimiste, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. — A Genève, chez M. Karcher, druggiste, place Dumolard. (2775)